

COMPTE-RENDU

de la séance du Conseil Municipal du mardi 11 juillet 2023 à 20 h

Sous la Présidence de Monsieur Christophe PILLON, maire

L'an deux mille vingt trois et le onze du mois de juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de La Bastide de Sérou, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe PILLON, maire de la commune.

Présents : Jean-Noël Abribat, Denis Cambus, Emmanuel Dupuy, Ludovic Mazières, Alain Metge, Yves Micas, Isabelle Ottria, Christophe Pillon, Thierry Pros et Emmanuel Rimann

Absents ayant donné procuration : Guillaume Lazerges (à Thierry Pros), Roger Eychenne (à Jean-Noël Abribat) et Olivier Monségu (à Isabelle Ottria)

Excusés :

Absente : Sandrine Dupuy

Monsieur le maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. **Denis Cambus** est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

- Présentation en visio par la société IntraMuros, d'une application mobile de référence des mairies et EPCI. C'est l'outil de communication pour informer et alerter la population
- **Approbation**
Monsieur le maire propose d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil municipal du mardi 30 mai 2023.

VOTE : Pour = unanimité

➤ **Délibérations**

2023-42 – Proposition de verser une subvention complémentaire au comité des fêtes de La Bastide pour le 14 juillet : 1 500 €

VOTE : Pour = unanimité

2023-43 – proposition d'approbation de la modification simplifiée du PLU suite à l'enquête publique

VOTE : Pour = unanimité

2023-44 – Proposition de convention avec la CCCP pour les travaux de fauchage des accotements

VOTE : Pour = unanimité

2023-45 – Proposition de modification des statuts du Groupement Syndical Forestier de l'Artillac

VOTE : Pour = unanimité

2023-46 – Proposition de l'offre de revalorisation « Valocôme » pour les antennes relais Unjat et Vic

VOTE : Pour = 1 – CONTRE = 9 – ABSTENTION = 3

2023-47 – Proposition de renouvellement de l'adhésion au Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC) pour la forêt de Montagne/La Bastide

VOTE : Pour = unanimité

➤ Avis du conseil

- Avis favorable pour la location de l'ancienne école d'Unjat à l'association Act'en Scène. Convention à établir.
- Accord à Mme Séverine Rimann pour ouverture garage côté jardin avec des pavés de verre
- Avis favorable à l'installation de panneaux dans le bourg « La Bastide en 1900 »

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 22 h 17.

Christophe PILLON
Maire de La Bastide de Sérou

